## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUILLET 4871.

Crédit supplémentaire de fr. 3,250,000 au Département de la Guerre (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BRASSEUR.

Messieurs,

Dans la séance du 21 juin dernier, le Gouvernement a déposé un projet de loi tendant à faire accorder au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de 3,250,000 francs.

Le projet fut envoyé à la section centrale chargée de l'examen du budget de la Guerre pour l'année 1872.

Le Gouvernement demande ce crédit supplémentaire pour faire face à des dépenses imprévues, dues à la cherté excessive des denrées et des fourrages, et qui, par cela même, ne pouvaient pas figurer au budget ordinaire.

Le projet a donné lieu à de nombreuses observations dans le sein de la section centrale. Un membre a proposé une réduction de 500,000 francs sur l'ensemble du crédit. Cette proposition n'a été rejetée que par parité de voix. En effet, un membre s'est abstenu, deux membres ont voté contre, et deux membres ont voté pour l'amendement.

A l'appui de leur opinion, ces derniers membres ont invoqué les motifs suivants:

Financièrement parlant, les années 1870 et 1871 sont désastreuses pour le Trésor public. Les sacrifices à faire par suite d'événements de force majeure atteignent un chiffre excessivement élevé. Les mesures de précaution que la guerre a forcé le gouvernement de prendre, ont coûté près de 30 millions à la

<sup>(1)</sup> Projet de loi, nº 181.

<sup>(2)</sup> La section centrale, présidée par M. Tack, était composée de MM. HAYEZ, JULLIOT, BRASSEUR, HOUTART, NOTHOME et VAN CROMPHAUT.

 $[N^{\circ} 202.]$  (2)

nation. En ajoutant à ce chiffre 21,250,000 francs demandés par le Gouvernement pour exécution de travaux publics; 650,000 francs pour ameublement du palais du Roi; 100,000 francs pour travaux à effectuer au même palais, et 450,000 francs pour l'installation de l'Académic militaire à la Cambre, on arrive à une somme de dépenses considérables, sans tenir compte d'autres dépenses extraordinaires. D'ailleurs le dernier budget de la Guerre présente déjà une augmentation sur le budget ordinaire antérieur.

Dans ces eireonstances tout exceptionnelles, ces membres pensent qu'il est du devoir du Département de la Guerre d'introduire la plus sévère économie dans ses dépenses, et de contribuer, dans la mesure de ses forces, à rendre moins mauvaise la situation du Trésor par une mesure temporaire dont l'emploi ne présenterait aueun inconvénient appréciable. Ils estiment que M. le Ministre de la Guerre pourrait faire une économie de 500,000 francs en renvoyant pendant quelques mois dans leurs foyers un certain nombre de miliciens, et en diminuant le nombre des chevaux. Ils ajoutent que cette mesure serait accueillie avec d'autant plus de faveur par le pays, que l'agriculture a été rudement éprouvée depuis quelque temps, et que les agriculteurs seraient on ne peut plus heureux d'être secourus par leurs enfants dans ces circonstances douloureuses.

C'est en vain qu'on objecterait que la nécessité de la défense nationale exige impérieusement le maintien sous les drapeaux de tous les miliciens. Les membres qui proposent la réduction sont assurés qu'en tout cas et quelles que soient les prévisions que nous réserve l'avenir, il n'y a rien a craindre pour le repos public en Europe dans les circonstances actuelles. Ils trouvent d'ailleurs la véritable force d'une armée dans une bonne organisation des cadres, à laquelle ils n'entendent pas toucher.

Telles sont, Messieurs, les observations qui ont été produites pendant l'examen du projet de loi, dont la section centrale vous propose l'adoption par trois voix contre deux.

Le Rapporteur, BRASSEUR.

Le Président, P. TACK.